

La protection de la vie privée et la fin d'année

Déjà avant le changement de couleur des feuilles, je commence à penser à la fin d'année. Pour moi, en tant que conseiller, ces préoccupations se limitent essentiellement à la fin de l'année financière et à la mise à jour des documents comptables. Toutefois, pour la plupart des professionnels de la paie, la fin d'année représente l'une des périodes sinon la période plus occupée de toutes.

Alors pourquoi, en cette période si chargée de l'année, est-il essentiel de penser à la protection de la vie privée? En fait, deux activités sont liées à cette question : la mise à jour des logiciels et systèmes pour permettre l'application des modifications entrant en vigueur le 1^{er} janvier et l'envoi des déclarations de renseignements, soit les relevés 1 et les T4.

Mise à jour des logiciels et systèmes

Que vous ayez recours à un logiciel interne ou à une solution provenant de l'extérieur, une mise à jour est nécessaire en décembre afin que les remises législatives et autres déductions soient bien calculées lors du traitement des premiers salaires de la nouvelle année. Cette mise à jour soulève certaines questions concernant la protection de la vie privée.

En général, les organisations dont les processus sont à une étape avancée de maturation possèdent des politiques sur l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée qui servent à détecter et à réduire les risques potentiels d'entrave à la vie privée. Selon ces politiques, on doit normalement effectuer une évaluation des facteurs rela-

tifs à la vie privée chaque fois qu'un programme ou un service qui traite des renseignements personnels est mis sur pied ou modifié. Même si l'on ne considère pas la modification des algorithmes de base pour le calcul des remises et des retenues salariales des employés comme un risque nécessitant une évaluation complète des facteurs relatifs à la vie privée, il s'agit tout de même d'une importante modification qui, dans toute organisation, mérite d'être examinée de la façon appropriée.

La question à poser est la suivante : en évaluant le fonctionnement de la mise à jour du logiciel, les concepteurs se sont-ils assurés que les dispositions relatives à la confidentialité et à la sécurité demeuraient intactes? Je vous recommande de documenter ces dispositions du système informatique pour qu'elles soient mises à l'essai et validées chaque fois que le code de données est mis à jour. Autrement, vous ferez preuve de confiance aveugle et non de diligence raisonnable en ce qui a trait à la capacité du logiciel d'assurer la protection de la vie privée et de la sécurité.

Déclarations de renseignements

Les déclarations de renseignements peuvent constituer un vrai cauchemar en fin d'année, car soudainement, vous vous retrouvez en présence d'une grande quantité de formulaires imprimés contenant des renseignements de nature extrêmement confidentielle. Voilà qui soulève d'importantes questions relatives à la protection de la vie privée! Où devrez-vous ranger les formulaires? Aurez-vous besoin d'aide supplémentaire en raison de la hausse du volume de travail? Comment vérifierez-vous l'exactitude des coordonnées des employés ayant quitté l'entreprise?

Pour assurer la confidentialité des renseignements personnels des employés, les formulaires imprimés doivent être entreposés dans un lieu sûr, dont l'accès est interdit sans autorisation. Si vous devez travailler dans plusieurs endroits parce que votre organisation ne possède pas un local assez grand pour ranger, remplir et affranchir les déclarations de renseignements, vous devez restreindre l'accès aux déclarations et à tout lieu de traitement supplémentaire. De plus, si vous faites appel à du personnel supplémentaire ou temporaire pen-

dant cette période, vous devrez vous assurer que chaque personne a reçu la formation adéquate en matière de protection des renseignements privés et qu'elle a signé l'entente de confidentialité appropriée.

L'envoi de formulaires à des personnes qui ont quitté leur emploi ou sont à la retraite peut aussi poser un problème lié à la protection de la vie privée. Comment savoir si vous avez la bonne adresse pour ces personnes? Les employés ayant cessé leurs fonctions ne pensent pas toujours à fournir leur nouvelle adresse à leur ancien employeur, et il se peut que votre organisation ne demeure pas régulièrement en contact avec ses employés retraités. Pourtant, l'envoi de formulaires à la mauvaise adresse constitue une violation de la vie privée.

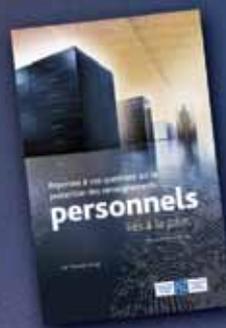
Quelles sont les exigences en matière de diligence raisonnable afin de prévenir les erreurs dans les adresses? Si vous avez un taux élevé de rotation du personnel ou si vous avez vécu d'importantes mises à pied, je vous conseille de prendre des mesures supplémentaires pour vérifier les adresses des anciens employés. Vous pouvez, par exemple, leur envoyer un message à l'adresse courriel personnelle la plus récente que vous avez au dossier pour leur demander de valider leur adresse postale. Vous pouvez également imprimer sur l'enveloppe du relevé 1 ou du T4 un avis demandant à la personne qui reçoit la déclaration de renseignements de la retourner à l'expéditeur sans ouvrir l'enveloppe en cas d'adresse erronée. Finalement, comme les erreurs d'adresse ne seront jamais entièrement éliminées, notez-les dans vos dossiers lorsqu'elles se produisent.

En vous préparant pour la fin d'année, examinez vos processus et façons de faire afin de prévenir les problèmes liés à la confidentialité et assurer le meilleur déroulement possible du travail. ■

John Wunderlich, conseiller en information sur le respect de la vie privée et la sécurité, œuvre à Toronto. Pour plus d'information, consultez son site www.wunderlich.ca mis à niveau par intermittence.

Note : Le présent article reflète uniquement les opinions de l'auteur. Les intervenants sont invités à obtenir un avis juridique qualifié sur les points de droit ou les éléments sujets à interprétation.

PUBLICATIONS DE L'ACP



Réponses à vos questions sur la protection des renseignements

personnels liés à la paie, deuxième édition

Par leur nature, les services de paie ont toujours été administrés à la lumière des réalités de la protection de la vie privée et des renseignements personnels. Cette version revue et augmentée examine comment les lois sur la protection de la vie privée s'appliquent à la gestion de la paie et elle explique ce qui devrait être fait et ce qu'il serait bon de faire.



Réponses à vos questions sur les

vacances liées à la paie

Il ne fait aucun doute, pour les professionnels de la paie, que les vacances représentent l'une de leurs principales préoccupations. La situation est particulièrement difficile lorsqu'une organisation exerce ses activités dans plus d'un territoire de compétence. Cet ouvrage vous propose de l'information et des ressources sur les questions touchant à la fois à la paie, aux vacances et à l'indemnité de vacances dans l'ensemble du Canada.



Pour commander un exemplaire (44,95 \$, taxes et frais d'expédition en sus), consultez le site www.payroll.ca.